

testative que le comte de Chambord fit notifier en cette circonstance aux cours européennes.

Les derniers débats avaient laissé une impression fâcheuse dans les esprits, et le ministère traversa laborieusement la session de 1844. Le projet de loi sur l'enseignement public souleva dans tous les rangs du clergé de vives résistances, dont M. de Montalembert, chef d'un parti qui rêvait la séparation de l'église catholique d'avec le dogme conservateur de la légitimité, se fit l'éloquent organe à la Chambre des pairs. Mais ce fut surtout par un acte de sa politique extérieure que le gouvernement de Louis-Philippe blessa profondément ce sentiment français dont les divisions politiques et les séductions du pouvoir n'avaient pu altérer l'intégrité.

Deux ans à peine étaient écoulés depuis qu'une expédition commandée par l'amiral Dupetit-Thouars avait pris possession dans l'Océan pacifique, au nom de la France, des deux îles les plus importantes des archipels des Marquises et de la Société, Nouka-Hiva et Taïti. Pomaré, *Ariki* (souveraine) de Taïti et les chefs de cette île avaient eux-mêmes réclamé le protectorat du roi des Français, et le ministère s'était empressé de signaler cette occupation spontanée (1) comme un événement d'un haut intérêt pour notre commerce et notre navigation. Mais cette modeste conquête n'avait pas tardé à faire ombre à nos éternels antagonistes, et les usurpateurs impunis de la Nouvelle-Zélande s'étaient mis en devoir de ruiner notre domination par des réclamations non écoutées auxquelles ils substituèrent bientôt d'odieuses intrigues. Le négociant Pritchard, missionnaire protestant, fut envoyé à Taïti avec le titre de consul, et ce fut à l'ombre de ce caractère officiel qu'il travailla sans relâche à entraver les

(1) Voyez la *Revue rétrospective*, n° 30, p. 199.